

## VILLE DE ROYAN

Arrondissement  
de  
**Rochefort**

Département  
**Charente-Maritime**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal

Séance du 9 SEPTEMBRE 1954

## OBJET

Subventions  
communales pour  
l'année 1954

-----  
54071

Convention du \_\_\_\_\_

Affiché le \_\_\_\_\_

Le neuf septembre mil neuf cent cinquante quatre le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.

Étaient présents: MM. FROUET - DESSAIGNE - MONTIE - FUGRET -  
SABATIER - GUYOT - MULLOT - GUILLON - BONNIN - STRASSER  
DUBOIS - BARRÉ - MARTIN - Melle FOUCHÉ - BOURDONNEAU  
TARDY - M. GUYOT - M. FOUJON - M. BARRÉ - M. PÉLÉ - GUICHARD  
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. Monsieur MONTIER a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances  
fixe comme suit le montant des subventions pour 1954

Rugby	30.000		
Hand Ball	10.000		
Boxe	10.000		
Lutte	10.000		
Foot-Ball	20.000		
Patente basque	10.000	Total	110.000
Tennis Club			55.000
Section cycliste du S.V.C.			20.000
Régates Royannaises			50.000
Club de la Ville d'Argent			45.000
Pigeon Sport			1.000
Société canine de Royan			10.000
Boule Royannaise			15.000
Mouettes Royannaises			55.000
Eclaireurs de France			7.000
Ornières Royannaises			1.500
Club Athlétique du Collège			10.000
Batterie Française de Royan			50.000
M. Royale Municipale			100.000
Les Feux de la Rampe			5.000
Oeuvre des Jardins Ouvriers			5.000
Association des Sauteurs Pompiers			12.500
Invalides du Travail Section de Royan			2.000
Coopératives Scolaires			4.000
Sauvegarde Française			6.000
Anciens du Corps Expéditionnaire F.O.			5.000

-----  
699.000 F

Report ..... 698.000 frs

Compagnies de combat	10.000 -
Comité des Fêtes de Montaille	25.000 -
Comité des Fêtes du Parc	25.000 -
Syndicat d'initiative de Royan	190.000 -
Sauveteurs Hospitaliers Bretons	10.000 -
F.M.S. Champlain	5.000 -
Comité Central de Sauvetage des Baigneurs	7.000 -
M. Piotte	2.000 -
Flores du Parc	5.000 -
Tir aux pigeons	10.000 -
Chasseurs (M. TOUT)	10.000 -

TOTAL : 995.000

Il est décidé que la somme de 15.000 frs sera répartie par moitié à titre de supplément entre le Comité des Fêtes du Parc et celui de Montaille.

Dépendance autorisée n. XXVIII - art. 8 -

adopté à l'unanimité

Fait et délivré en M. R.  
le jour, le 18 et ans susdits

ont été au registre les heures  
présents.

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 24 SEPT. 1954  
Le Sous-Préfet  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 30.9.54

Pour extrait conforme  
Le Maire,



(Adjoint)

*Loualle*

Pour le Député  
le Maire Délégué



*Loualle*